

D. Cyprianus in sermone 5^o de lapsis.
De puella quadam à demonio possessa.

Præsentis ac heretice in ipso accipit quidam
Zaduvit. Parentis forte suspicantis, dum
trigidi nimium consulunt, sub nutricia
alimento parvulam filiam retulerunt
velitam nutrix detulit ad Magistratum;
illi ei apud sacrificium quo perpetua
confluebat, quod rursus in idem profert.

Sed pro atate parvam verbo mixtum,
quod tamquam ut ipsum de immolatione
prostitutione suspicabat, tradidit.

Accipit filiam postmodum Matre. Sed
facinus puella commisit tam levi

et indicari non potuit, quam ut
intelligere prius potuit, ut arbor.

Ignorantia in istis obsequiis est, ut
sacrificantibus nobis cum situm Matre
infertur. Sed dum puella mixta cum

sacris proci. Nihil est orationis, nec
impatiens, nunc ^{est} potestati rursus, nunc

Mentis astra fluctuabunda jactari.

Vetut tortor. - cogitatio quibus potest

indivisi (curiositas) facti in simplicitate
adhuc animi vultu anima fatigata.
Ubi vero solemnibus adimpletis
Patris Hieronimi offerens prohibere
cepit, et accipientibus exhibere panis
cuius adhibere, facitque sua parvula
instructa divina Majestatis amorem,
et labris elevandis, quibus, catina
ferrea. Obstitit namque Hieronimus,
et volentibus dicit d. - Transulato
Calicis infudit. Tunc sequitur singulis
et vomitum in corpore atque ore
Violato subactis pro manducatione
potuit. Antifratrum in sanguine
domini potus, de pollutis videri bus
cepit, tanta est propter dominum,
tanta est Majestas. Servata hinc hinc
lab, quibus hinc detrita sunt, etc.

~~Am~~
~~L. 2597~~
2

DISCOVRS

veritable sur le faict de
Marthe Broffier de
Romorantin, pre-
tendue demo-
niaque.

A

40

*Celuy qui croit de leger, il est leger de cœur, &
amoindrira, & mesme sera tenu comme
pechant en son ame. Eccli. 19.*

a l'eglise



Paris.
B^m N^o 2543.

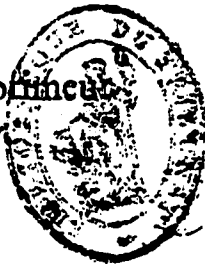
A PARIS,

Par Mamert Patisson Imprimeur

ordinaire du Roy

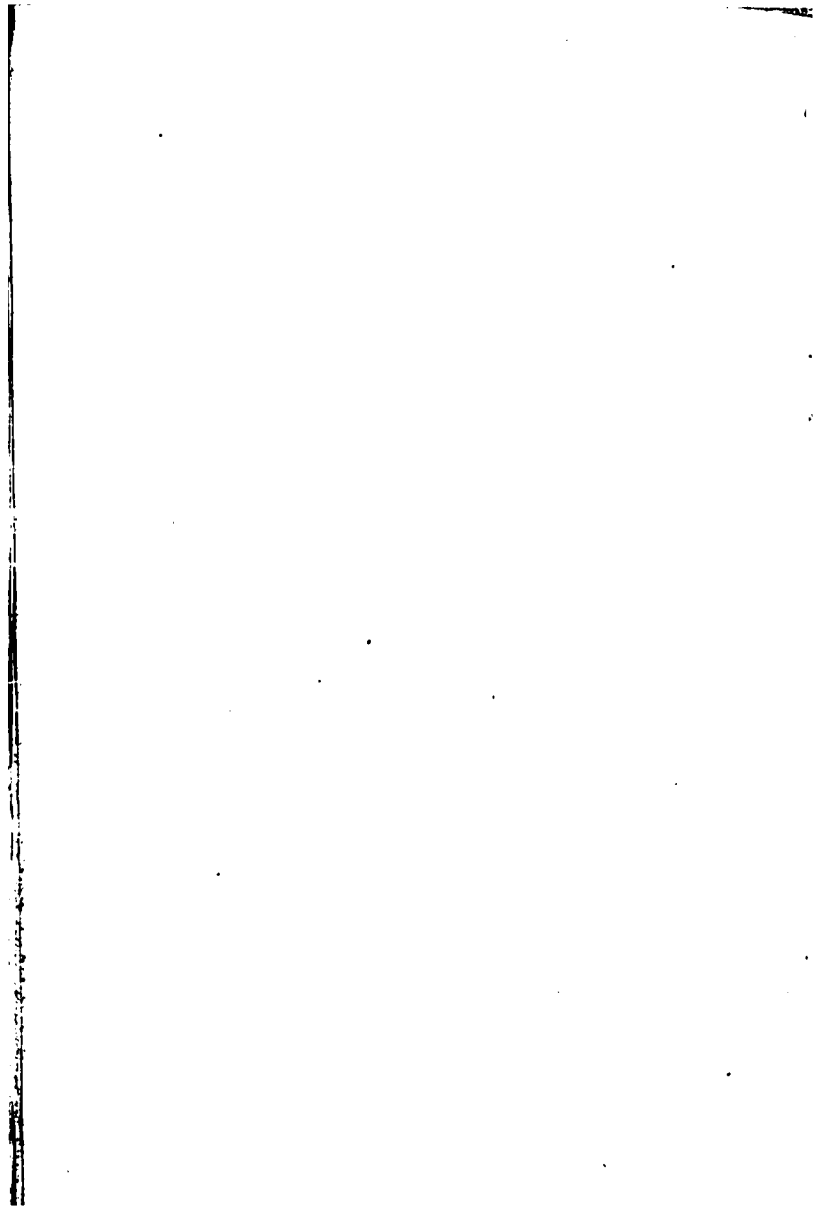
M. D. XCIX.

Avec privilege.



80 Ln 27

3078





AV ROY.

SIRE,

DAR le commandement de vostre Maiesté nous auons mis par escrit briefuement & veritablement ce qu'auons recogneu en la uisitation de Marthe Brossier, pretendue demoniaque, avec l'aduis que nous en auons sur ce donné en nos consciences. Nous le presentons à vostre Maiesté, sans art, sans fait & sans ornement, avec vne simplicité nue, compagne fidelle de la verité, que vous auez desirée de nous en ce faict, & que vous auez en toute autre chose tousiours
à ij

aimée, & curieusement recherchée. Ce desir, SIRE, est une preuve certaine de la droiture que vous portez en la bouche & en l'ame, tesmoin de vos iustes & saintes intentions : par laquelle vous auez acquis, & assuré pour iamais les cœurs de vos suiets, distraits de vostre obeissance, & l'amitié des nations estrangeres, autant que par la terreur de vos armes. S'estans & les uns & les autres tousiours autant assurez en la certitude de vostre parole, qu'ils ont craint & redouté vostre courage inuincible. Receuez donc, SIRE, s'il vous plaist, la verité contenue en ce petit traité, pour tesmoignage de nostre tres-humble obeissance, & l'honneur de la benignité de vostre veue, en faueur de l'affection singuliere que vous portez à la verité : qui vous rend d'autant plus conforme à la diuinité, de laquelle vous estes l'image viuan-

*te, & laquelle est la verité mesme. Nous
la supplions vous redoubler ses saintes
graces & benedictions, & vous donner
autant de prosperité, de bon heur, & de
santé, que souhaitent à vostre Maieité,*

SIRE,

Ses tres-humbles, tres-affectionnez
& tres-fideles subiects
Medecins de Paris.

Vertical line of text or a scanning artifact.



RELLIGIONE *superstitio, mendacia veris*
Vincuntur: vana & ficti sunt demonis artes.

I. P.



CE vray discours par sa lecture
Découure au peuple vne imposture,
Et rend plusieurs cerueaux guaris:
Ceux qui souloyét par ceste fourbe
Affiner l'indiscrete tourbe,
Ne sont assez fins pour Paris.





Extrait du privilege.

PA R privilege du Roy, donné à Paris le xij.
de Juillet 1599. Signé, Par le Conseil, L E
C O I N T E, & scellé sur simple queue en cire
jaune, Il est permis à Mamert Parisson Imprimeur
dudict seigneur en l'Vniuersité de ladicte
ville de Paris, d'imprimer, vendre & distribuer
vn liure intitulé, *Discours veritable sur le fait de
Marthe Brosier de Romoratin pretendue demoniaque.*
Avec defences à tous autres Imprimeurs & Li-
braires de l'imprimer ou faire imprimer sans le
vouloir & cōsentement dudict Parisson, iusques
au temps & terme de six ans, à commencer de
la date des presentes: sur peine de confiscation
desdicts liures & d'amende arbitraire.





*DISCOVRS VERITABLE
sur le fait de Marthe Brossier de
Romorantin, pretendue
demoniaque.*

COMME la foy est vn don de Dieu, & vne vertu diuinement inspiree, par laquelle nous croyons fermement les choses qui ne nous apparoissent ny par le sens, ny par la raison naturelle: Aussi la trop grande credulité est vn vice procedât d'vne imbecilité de l'esprit des hommes, & souuēt par vne suggestion de l'esprit malin. Et pource les anciens ont dict, que ne croire de leger est le nerf de la vraye sagesse: & l'Apoltre nous defend de croire à tout esprit. La foy des Chrestiens est grandement louee: la credulité des Magiciens est blasmee, comme estant si grande qu'elle oste la creance à toutes choses, & fait que croyant tout (combien qu'absurde) en fin on ne croit

A

plus rien. L'antiquité credule a esté trompée par les prestiges des Démons, & attirée à superstition & idolatrie. La religion Chrestienne a esté tousiours contraire à tels prestiges, pour conseruer l'honneur du vray Dieu, & sincerité de la foy: qui estoit cause que par la ruse & cautele du diable, les Chrestiens auoyent mauuais bruit, & estoient chassés par les sorciers & prestigiateurs, qui voulans faire leurs prestiges faisoient crier, *ἐξω χριστιανῶν*. c'est à dire, Dehors Chrestiens. La foy est vne seure & certaine voye pour paruenir à verité, salut & sagesse: la trop grãde credulité est vn chemin qui nous precipite à faulseté, fraude, folie & superstition. Ceste difference de foy & credulité se pourroit demonstrier par plusieurs exemples des anciens: mais il n'y en a point de plus digne d'estre escrit & cogneu en ce tēps, que l'histoire de Marthe Brossier de Romorantin, pretēdue inspiritee. Plusieurs Prelats, Theologiēs, & Medecins, tous recognoiſſās par la foy Chrestienne que les malins esprits entrēt aux corps des hommes, & que par le cōmandement & parole de Dieu ils en sont chassés, ont par vne diligente obser-

3

uation de tous les signes & actiōs decou-
uert l'imposture & feintise de ceste fem-
me: l'ont rapporté au Parlement, vray pro-
recteur & defenseur de la pieté & iustice.
Les autres Theologiēs, Religieux, & Do-
cteurs medecins, ou par credulité, ou pour
suiure l'opiniō du peuple, ou autre raison,
ont dict & asseuré le malin esprit estre au
corps de ceste femme, calomniant les au-
tres comme infideles & atheistes, qui pen-
seroyent ou diroyent que ceste femme ne
fust point demoniaque. Le Parlement a
confirmé par Arrest celebre le iugement
des meilleurs & plus prudens, & a mis or-
dre que telle credulité & superstition ne
passast outre au detrimēt de la Religion
Catholique. Mais à fin qu'il ne reste aucū
scrupule aux esprits plus imbeciles, & que
telle imposture soit cogneue à tout le mō-
de, nous auons briefuement & veritable-
ment escrit toute l'histoire: nous auons
prouué ladiete Marthe n'estre demonia-
que: nous auons fidelement descrit l'opi-
niō & les raisons de ceux qui ont pensé le
cōtraire, suiuis mot à mot l'original écrit
de leur main: & en auons refuté les argu-
mens, comme estans fondez sur coniectu-

res trop legeres. Nous esperons que ceux qui lirōt ce discours y receuront plaisir & profit, & sçaurōt gré à ceux, qui sans craindre la calomnie des mesdisans, n'ayans autre but que la verité, ont fait la guerre à l'auteur de mensonge : & rendront graces à Dieu qui a decouuert ceste imposture, de laquelle s'ensuiuoyent non seulement des faulx miracles, mais aussi grandes diuisions entre le peuple: comme par le discours suiuant tous hommes d'esprit le pourront cognoistre.

Le Mardy 30. de Mars 1599. au mandement du reuerēdissime Euesque de Paris, se trouuerent Marefcot, Ellain, Hautin, Riolan, & Duret, en l'Abbaye de sainte Geneuiefue, en la salle de monsieur l'Abbé, où leur fut representee Marthe Brosfier, que lō disoit estre possedee de l'esprit malin : & ce en la presence desdits sieurs Euesque & Abbé, & plusieurs autres personnes notables. Par le commandement dudit sieur Euesque, Marefcot cōme plus ancien l'interroge en Latin (d'autāt que le bruit estoit qu'elle parloit toutes langues) elle ne respōd point. Lors l'Abbé dit: Elle ne respondra point, si M. l'Euesque ne luy

5
commande. L'Euesque commande à ce démon de parler, disant : *Adiuro te per Deū viuum, vt respondeas domino Marescoto.* Et la femme & le diable sont muets. De rechef elle est interrogée en Latin par Marescot Medecin: & en Grec par mōsieur Marius Docteur en Theologie, & Professeur du Roy en la Philosophie Grecque: mais elle ne respond point. Lors l'Euesque fort curieux de decourir la verité (d'autant que ladicte Marthe auoit dict que ce n'estoit pas le lieu de respondre) cōmanda qu'elle fust menee en vne chapelle. En laquelle, force cierges allumez, vn Prestre accompagné de deux autres, tous vestus d'habits decens & sacerdotaux, en la presence dudit sieur Euesque & de l'Abbé, & plusieurs personnes notables, tous en grande deuotion & prieres, cōmence à l'exorciser. Elle qui estoit agenouillee priant Dieu & faisant le signe de la croix, incontinēt se laisse tomber à la réuerse, premierement sur les fesses, puis sur le dos & sur les espaules, puis doucement sur la teste. Couchée sur le dos, tirant son haleine du profond, remuant les flancs (cōme vn cheual qui a couru) elle tourne les yeux en la

reste, tire la langue, dit à l'Euesque qu'il n'a pas sa Mitre, & qui l'aille querir: Alors luy fait presenter des reliques de la vraye Croix, lesquelles elle endure luy estre mises en la bouche. On luy presente le chaperon d'un Docteur, lequel elle reiette viuement: comme si le chaperon d'un Theologien, ou la Mitre de l'Euesque auoyent plus de vertu & plus de diuinité que les reliques de la vraye Croix. Ces choses ainsi passées, avec plusieurs autres qu'il ne seroit à propos de raconter, le sieur Euesque commande que les Medecins disent leur aduis. Lesquels apres auoir meurement deliberé ensemble, & considéré tout ce qu'ils penserent estre à considerer, rapporterent à l'Euesque du consentement de tous, & par la bouche du dict Marefcot. l'ancien, leur aduis, qui estoit en peu de paroles: *Nihil à demone. Multa ficta. A morbo pauca.* Rien du diable: plusieurs choses feintes: peu de la maladie. Et de fait toutes ses actions estoient feintes, comme cy apres sera montré. Mais veritablement la langue estoit rouge, & on apperceut quelque leger brouiffement en l'hypochondre gauche propre aux rateux.

Le iour ſuiuant qui eſtoit le Mercredy dernier iour de Mars , Ellain & Duret ſ'y trouuerent : les exorcifmes reiterez ladite Marthe ſe laiſſoit cheoir à certains mots, ſe releuoit alaigrement, faiſoit la morgue aux exorciftes contre leur face , & ne fit rien dauantage ſinon que Duret la picqua d'une eſpingle entre le pouce & l'index. Apres ces actions reitrees iuſques à midy, l'Eueſque demanda à Ellain & Duret ce qu'ils iugeoyent , qui prierent l'Eueſque de trouuer bon que les autres Medecins qui l'auoyent veue le iour precedent, fuſſent appelez , & autres avec eux , pour en deliberer plus meurement: Attendu meſme que ladite Broſſier commandee de donner des marques de poſſeſſion du diable , auroit reſpondu , Demain : ce qu'iceluy Eueſque trouua fort raifonnable.

Le Ieudy premier iour d'Auril tous les myſteres furent employez , on n'oublia rien de tous les remedes qui ſont propres à chaffer les diables. On ſe miſt en prieres, elle tira la langue ; tourna les yeux; & à la prononciation de quelques mots, *Et homo factus eſt : Verbum caro factum eſt:*

Tantum ergo sacramentum: elle tomba comme devant, se remuant en forme de convulsions. Toutes ces actions sembloient estre feintes aux Medecins: pour ceils s'en vouloyent aller: lors monsieur l'Euesque les pria de donner encore quelque peu de temps au public. Les exorcismes recommencerent. Lors ceste femme oyant les paroles, *Et homo factus est*, employe toutes ses forces à faire ses soubresaults: estant sur le dos, en quatre ou cinq saults se traîne depuis l'autel iusques à l'huys de la chapelle: qui estonna tout le monde. Le pere Seraphin se met en cholere, disant: S'il y a quelqu'un qui soit incredule, s'il la veut arrester, le diable l'emportera en l'air. Lors Marescot impatient de ceste imposture, dit, Je prendray le hazard, qu'il m'emporte s'il peut: luy met son genouil sur le sien, la prend par le collet, luy cōmandant de demeurer. Elle ne se pouvant plus remuer, voyant son imposture decouverte, dit, Il s'en est allé, il m'a laissé. Et le bon Seraphin s'approchant, dit, Ce n'est plus que Marthe, le démon s'est retiré. Je l'ay donc fait fuir, dit Marescot. L'Euesque fort desireux de cognoistre

gnoistre la verité , & se doutant de quelques feintes, dit, Recōmençons, & prions Dieu qu'il nous enseigne la verité : voyōs si le démon la tourmentera encore . On chanta *Veni creator*, & le symbole des Apostres. A ceste parole *Et homo factus est*, elle ne tombe plus, elle ne se tourmente plus: mesmes luy montrant le S. sacrement, elle n'est plus troublee, elle ne se laisse plus tomber : mais voyant Marescot, Hautin, & Riolan derriere elle, dit, Melle toy de ta medecine. Marescot luy respond, Si tu te remues, & que tu faces encore le sot, ie t'en empescheray bien . Ce pendant on perseuere à prier Dieu . Elle pensant que Marescot se fust retiré , se laisse encore cheoir sur le dos, & fait ses chimagrees & mouuemens ordinaires. Alors Marescot, Hautin , & Riolan la retiennent & l'arrestent fort facilement. L'Euèsque commence à dire au pere Seraphin exorciste, Bon pere, commandez luy qu'elle se leue. Le bon pere d'une voix forte crie , Leue toy sus tes pieds , leue toy sus tes pieds. Marescot dit , Le diable ne se leue point en nostre presence : & à fin que moins de gens s'en offensaient, dist tout hault en

Grec, *μὴ δὲν ἰσχυρὸν φύσιν, μὴ δὲν ἰσχυρὸν φύσιν*. Il n'y a rien contre nature. Et ne faut s'estonner si lesdits Marefcot, Hautin, & Riolan, n'eurent point de peur, cognoiffans la feintise, & se fiant en Iesus-Christ, qui est la terreur de tous les démons. Riolan par le commandement de l'Euesque parla à elle Latin en la façon qui ensuit, *Misera, quousque perges nobis illudere? Nunquámne cessabis plebeculam ludificare? Agnosce culpam & veniam deprecare. Patent enim tue fraudes: & nisi hoc feceris, breui traderis in manus iudicis, qui questione veritatem extorquebit*. Elle interrogée si elle entendoit cela, respondit ingenuement que non. On pensoit que toute ceste affaire fust acheuée. L'Euesque se retire & sort de la chapelle avec plusieurs hommes notables, & commande aux Medecins presens de librement dire leur aduis. L'un d'iceux assure qu'elle auoit le diable au corps, pource qu'elle auoit tiré la langue bien longue, & qu'elle auoit enduré la piqueure de l'espingle. L'autre dit, que veritablement il voyoit beaucoup de signes de fictiõ: mais qu'il falloit attendre encore trois mois, pour bien assurer si elle auoit le diable

au corps ou non . Pource que monsieur Fernel, comme il escrit au 2. liure de *abditis rerum causis*, n'auoit point cogneu vn certain seigneur malade estre inspiré, qu'au bout des trois mois. Les autres six fermement & constamment dirent pour certain toutes les actions de Marthe estre feintes & simulées, cōme auoit esté rapporté le Mardy. Pource on pensoit estre au bout de ceste affaire. Mais le Vendredy & Samedy suiuaus qui estoient le quatre & cinquiesme iour d'Auril, ayant appelé autres medecins (& obmis la plus grand' part de ceux qui l'auoyent veue parauant) on recommēce nouvelle guerre avec ce fantastique démon. : on luy dit quelque mots Grecs, elle respond en François: on parle Anglois, elle respond en François, mais (ce dit on) assez bien à propos. On obserue ses mouemens plus violens & plus rapides, sans mutatio ny au pouls, ny en la respiratiō, ny en la couleur. Les Medecins presens rapportent en plusieurs & magnifiques paroles, que Marthe estoit demoniaque, & le signent. Lequel rapport nous transcrirons par cy apres mot à mot de l'original. Cependāt

que tout cecy se fait , le Parlement craignant que ceste affluence de peuple , qui alloit voir ce nouveau diable , n'engendrast quelque nouveau monstre de sedition , à laquelle nous ne sommes que trop enclins , donna vn Arrest : Que Marthe Broffier fust mise entre les mains de monsieur Lugoly Lieutenant Criminel . Les Ecclesiastiques y repugnent , disans que ceste cause de la femme pretendue demoniaque leur appartient . Les Prescheurs en crient tout hault . Le Roy pour lors estant à Fontainebelleau craignant aussi que de ceste flammeche s'allumast vne grande flamme , commande la mesme chose : & suiuant ce , Marthe est menee au Chastelet , auquel lieu elle a vescu pres de deux mois , non comme prisonniere , mais estant doucement traictee & bien couchee : veue & visitee par Euesques , Abbez , & autres Ecclesiastiques : Conseillers de la Cour , Aduocats , Gentils-hommes , & plusieurs dames & damoyelles , toutesfois & quantes que lon l'a voulu voir . Et outre elle a esté veue par plusieurs Medecins , à sçauoir les sieurs de la Riuierre premier Medecin , Laurens Medecin

ordinaire du Roy, Laffilé ancien Doyen de la faculté de Paris, le Feure, Marefcot, Ellain, Hautin, Luffon, Pietre, Renard, Herouard, Cousinot, d'Amboife, Paulmier, Marcés, qui tous ont dit & figné n'y auoir veu & obferué aucune chofe par deffus les loix communes de nature. Cōbié que plusieurs, encore infectez du vieil Ieuain, ayēt semé par la ville qu'elle auoit fait au Chaftelet plusieurs traits diaboliques. Ce qui a esté trouué faulx: & ladicte Marthe cōfesse le lēdemain de Paques, administree par M. le curé de S Germain ou son Vicaire, receut le S. sacremēt fans faire aucun fremiffement, signe ny apparence de perfonne possedee du malin esprit. En fin toutes sortes d'informations tres-diligemment faites, & toutes choses bien confiderees, ce grand Parlement de Paris a donné vn Arrest avec vne grande prudence & clemence, lequel nous mettrons à la fin de ce discours. Nous auons narré l'histoire au vray, maintenant faut monftrer par quelles raisons nous auons esté induits à fermement croire, que Marthe Brossier n'estoit ny n'est possedee du malin esprit: puis nous monftrerōs com-

bié ont esté legeres les raisons de ceux qui ont eu opinion contraire, pour asseurer vne chose de si grand poids & de telle conséquence. Mais premierement nous voulons que chacun entende, que nous n'auons point assisté à ceste action, qu'appellez & commandez par le reuerendissime Euesque de Paris: & que nous n'auons eu autre but que Dieu & nostre conscience, sans auoir esgard à ce que plusieurs pourrôt dire, ou au dōmage qui nous en pourroit aduenir. Et quant à la these & proposition generale, iamais n'en a esté douté. Car nous croyons par la foy Chrestienne les demōs estre, entrer aux corps des hommes, & les tourmenter en plusieurs sortes: & tout ce que l'Eglise Catholique a déterminé de leur creation, nature, puissance, effects, exorcismes, nous le tenons pour vray, ferme & stable comme le pole. Mais quant à l'hypothese, à sçauoir que Marthe Brossier soit, ou ait esté possedee du démon, nous disons qu'elle est absurde & faulse, sans aucune verisimilitude. Et pour le prouuer nous le concludrons par ce general syllogisme.

Rien ne doit estre attribué au démon

quin'ait quelque chose d'extraordinaire
par dessus les loix de nature.

Les actions de Marthe Brossier sont
telles, qu'elles n'ont rien d'extraordinaire
par dessus les loix de nature.

Parquoy les actions de Marthe Brossier
ne doiuent point estre attribuees au demō.

Ceux qui sont exercez à cognoistre la
signification & equipolence des proposi-
tions & en l'art des syllogismes, cognoi-
stront qu'iceluy cōclut fort bien *in secundo
modo primæ figure*. La proposition est assez
euidente, & Platon en l'Apologie pense
les demōs estre, pource qu'il y a quelques
choses desquelles on ne peut donner au-
tre raison que le demō, comme estans ef-
fects extraordinaires & surpassans les for-
ces de nature. L'assomptiō se doit cognoi-
stre par induction de toutes les actions de
ladite Marthe Brossier. Qu'a elle fait? Elle
a tiré la lāgue, tourné les yeux en la teste,
fait quelques mouuemens semblables à
conuulsions estant couchee sus le dos, re-
mué les flancs. Il n'y a personne, ie ne dy
pas des bateleurs, mais des laquais de la
Cour qui n'en fist autant. Combien par
ceste raison cest excellent danseur sus la

corde estoit plus demoniaque ? Marthe
 donc n'a fait aucune action que nous de-
 uions attribuer au diable, cōme par apres
 sera plus amplement declaré. Dauantage
 est il probable que depuis quinze mois e-
 stant si souuent agitee & tourmentee, elle
 demeurast grasse & en bō poinct, veu que
 mesme en l'Euang. ie il est remarqué que
 les demoniaques deuiennent secs & fort
 attenez? Nous sommes auiourdhuy tous
 d'accord que les mouuemens conuulsifs
 de Marthe ne procedoyent pas de mala-
 die : d'autant que faisan ces beaux mou-
 uemens, les yeux a demiclos elle regar-
 doit ce qu'on faisoit, & volontairement
 remuoit l'œil, & par consequent tout le
 corps. D'auantage ceux qui ont une
 conuulsion mordent tous ceux qui se
 sentent & leur mettent le doigt a la be-
 che: & si on leur met vn baston entre les
 dents, ils le rompent : & ont les membres
 si roides, qu'on ne les peut flechir. Mar-
 the se voyant arrestee par quelqu'un, ou
 oyant quelques paroles du Prestre, des-
 quelles elle estoit instruite, se lenoit alai-
 gre, comme n'ayant eu accez. Donc ces
 mouuemens ne procedoyent pas de ma-
 ladie

ladie : ils estoient donc feints, comme nous auons tousiours maintenu : ou procedoyent du diable, comme quelques vns ont eu opinion avec raisons tres-legeres, lesquelles nous examinerons apres auoir de mot à mot de l'autographe transcrit, & icy inseré leur rapport.

—————
R A P P O R T D E Q U E L
ques Medecins de Paris sur le
faict de Marthe Broffier.

N O U S sous-signez Docteurs regens en la faculté de Medecine en l'Vniuersité de Paris, sur le faict de Marthe Broffier, fille âgée de xxij. ans ou environ, natine de Romorantin en Berry, laquelle par plusieurs fois à quelques vns de nous, mais speciallement les vendredy & samedi deuxiesme & troisieme Avril, à tous en cõmun, fors & excepté vn qui ne s'y est trouué que le samedi, nous auroit esté representee en la chapelle de mōsieur de S. Geneuiefue, escoutant la Messe celebree par mōseigneur le reuerendissime Euesque de Paris, & soustenant Exorcisme faict au Vendredy par le pere Benoiſt Capucin, assisté du pere Seraphin religieux du mesme

ordre, qui l'auoit exorcisee les iours precedens : au samedy par M. le Clerc prestre lay, assiste du pere de l'ordre des Feuillans. Et la pendant ce temps l'aurions veue tantost en posture, contenance, & propos d'une personne saine de corps & d'esprit : tantost defiguree de plusieurs laides, messeantes & difformes grimaces, & quant & quant agitee & traueusee de beaucoup de differents & furieux mouuemens de toutes les parties visibles de son corps. Toutes lesdites grimaces ou pleines d'un ris mocqueur, trompeur & causeur : ou bien fieres, horribles & taciturnes, le plus souuent accompagnees de rugissement. Parmy tout cela obeissant par fois, & respondant au Prestre tant de gestes que de paroles, sur des commandemens & demandes conceues en Grec, Latin & Anglois : mais à ce que nous auons remarqué, plus souuent & plus promptement au pere Benoist qu'à aucun autre, nous disons en nos consciences, & certifions ce qui s'ensuit.

C'est à sçauoir, que comme il soit que tout ce que dessus restant à specifier cy apres, doie necessairement se referer de trois causes à l'une, qui sont maladie, feintise, ou possession diabolique. Et que de l'opinion de maladie nous en soyons deboutez : parce que les agitatiōs que nous y obser-

uons , ne retiennent rien de la nature des maladies, mesme de celles ausquelles de prime face elles ressemblent le plus : n'estant ny epilepsie, laquelle suppose perte de tout sentiment & iugement : ny affection, que nous appellons hysterique, laquelle n'est iamais ou sans priuation, ou sans contrainte d'haleine, desquelles choses il n'en paroist aucune icy. Mais à fin de n'estre par trop longs, & pour, par le bannissement des genres, exclure toutes les especes, à qui y regardera de pres, cesdites agitations ne se trouuant appartenir à aucune des quatre sortes de mouuemens maladifs, qui sont frissonemens, tremblemens, palpitations, conuulsions: où bien s'il s'y presente quelques conuulsions, & que lon vueille ainsi appeller le renuersement des yeux, grincement de dents, contournement de machoires, qui sont presque ordinaires à ceste fille pendant ses rauissemens, la seureté avec laquelle le Prestre luy ouure la bouche & la luy tient ouverte le doigt dedans, tesmoignant assez qu'elles ne sont & ne se font par maladie: veu qu'en maladie celuy qui endure conuulsion n'est pas maître de la partie où elle est, n'ayant aucune election ny commandement là dessus: & que particulièrement en celle des machoires, qui est la plus violente de toutes, le doigt du Prestre ne seroit pas plus respecté, ny plus choyé que celuy d'un

autre, ains aussi viftement tronçonné. Joint que les accidens des maladies, comme les maladies mesmes, se trouuant auoir leur temps de commencement, accroissement, estat, & declin, ces tourmens icy comme ils prennent & montent à leur excez tout à coup, aussi cessent-ils en vn moment. Les maladies & mouuemens d'icelles, principalement violens, comme ceux-cy laissent le corps foible, le visage palle, l'haleine pantoyse: ceste fille au contraire au sortir des siens se trouuant aussi peu esmeue & changee de pouls, de couleur, contenance & haleine, qu'elle estoit auparauant: &, ce qui est à noter aussi peu à la fin de l'exorcisme qu'au commencement, au soir qu'au matin, le dernier iour que le premier. De la feintise neantmoins, l'insensibilité de son corps pendant ses ecstases & furies, esproouee par les profondes piqueures des longues espingles que lon luy a laissees enfoncees de part en part dans les mains, & dans le col, & puis retirees, sans qu'elle en ait fait aucun frime de les sentir ny mettre ny oster, & sans marque de sang (doulleur, laquelle sans magie & sans parole, ne se pourroit pas, à nostre aduis, supporter sans en faire mine, ny par la constance des plus courageux, ny par la contumace des plus mechans, ny par l'aprehension des plus criminels) nous enleuant à peu pres le soufpe-

gon : mais plus encore l'escume delice & menue que nous auons pendant ses furcneries, veue sortir de sa bouche : laquelle toutesfois il n'y a aucun moyen de pouuoir contrefaire . Et plus que tout encore la mesme consideration que dessus , du peu ou point de changement qui se trouue en sa personne apres tous ses plus aspres & plus longs tournoyemens: ce que personne au monde n'experimenta iamais és plus modrez exercices. Nous sommes poussez iusqu'à ceste heure par toutes les loix de discours & de sciences, & presque forcez à croire ceste fille, Demonique, & le diable habitant en elle, aucteur de tous ces effets. D'autant qu'apres les causes corporelles & materielles; que nous ne trouuons point auoir de lieu en ce fait, marchent les spirituelles & supernaturelles , au sommet desquelles recognoissans Dieu pere de grace & de misericorde , les Anges ordonnez pour la tuition & consolation du genre humain, comme Philosophes Chrestiens nous auons appris & scauons qu'il n'y a que le diable qui se plaise à faire mal.

Or si nous auions veu ce que monsieur de sainte Geneuiefue avec plusieurs autres rapporte , ceste fille facilement eleuee en l'air plus de quatre pieds au dessus de cinq ou six fortes personnes qui la tenoyent, ce n'en feroit vn argument de puis-



*ſance extraordinaire, outre & par deſſus la com-
 mune nature & condition humaine. Mais
 n'ayans pas eſté preſens à ceſte merueille nous ren-
 dons teſmoignage d'intelligence autant & plus
 admirable, que ceſte puissance, en ce qu'interro-
 gee & commandee pendant les exorcifmes, non
 ſeulement en langage Latin (où il n'eſt pas imper-
 tinent par aduenture de ſouſpeçonner collusion)
 mais meſme en Grec & Anglois, & à l'impro-
 uiſte, monſieur de Paris ſuggerant les interro-
 gatoires au Preſtre, ceſte fille par pluſieurs fois,
 par pluſieurs gens de bien & dignes de foy a eſté
 veue & ouye obeyr & reſpondre à propos. Elle a,
 diſons nous encore vne fois, entendu le Grec &
 l'Anglois, langages, auſquels nous croyons, com-
 me il y a apparence, qu'elle n'a pas eſtudié : ſur
 quoy lon ne peut auoir colludé avec elle, elle n'en
 peut inuenter ny excogiter les interpretations.
 Reſte donc, meſme au iugement d'Ariſtote en
 pareil cas, qu'elles luy ayent eſté inſpirees.*

*Au moyen de quoy, & ven auſſi, ſous corre-
 ction, que S. Luc Medecin & Euangelifte deſ-
 criuant ceux, des corps deſquels noſtre Seigneur
 & ſes Apoſtres ont chaſſé les diables, ne nous
 donne pas d'autres, ny de plus grands ſignes, que
 ceux que nous penſons voir icy : Nous ſommes de
 plus en plus conuiez & quaſi confirmez à croire*

& conclure comme dessus, prenant Dieu sur ceste affaire à tesmoin de nos consciences. Fait à Paris ce 3. Avril 1599.

Examinons brièvement ce long discours. Les actions de Marthe (disent-ils) lesquelles nous auons obseruees, sont ou feintes, ou de la maladie, ou du démon. Elles ne sont point de la maladie, ny ne sont feintes. Elles procedent donc du démon. La proposition est vraye, l'assomption est faulse, & la nions. Comme la prouuez vous? Premièrement vous prouuez qu'elles ne procedent point de maladie. Pource que tout mouuement qui prouient de maladie est ou tremblement, ou rigueur, ou palpitation, ou conuulsion. Ceste diuision semble imparfaite: pource qu'il y a des mouuemens maladifs mixtes, comme ceux qui s'appellent *ασμυγμα* meslez de conuulsion & tremblement: comme *τρεμος ριγιδης*, tremblement avec frisson, qu'Hippocrates appelle *πασμος*. Et ces especes quelque fois se meslent en telle façon qu'il est fort difficile de les referer à pas vne de vos especes simples. Mais ne nous arretons pas à

cela , puis que nous sommes d'accord, que les mouuemens de ceste femme ne font point de maladie: examinons les raisons que vous apportez pour le diable.

La premiere raison , est de ce qu'estant piquee bien auant d'une espingle, elle n'a fait aucun semblant de le sentir. Certes estant piquee legerement sus le col à costé, elle s'est tournée, & l'a bien senty : & lors le pere Scraphin vsant de son excuse accoustumee, a dict , Elle n'est plus que Marthe. Peu apres estant piquee plus auant, elle dissimula la douleur. Et pour cela, a-elle le diable au corps? Les laquais qui souuent se mettent eux mesmes vn espingle fort auant en vne partie charneuse , comme en la cuisse & aux bras, sont-ils inspiritez? Le Sage des Stoïciens estant enclos au taureau de Phalaris, dit que ce tourment est doux. Les voleurs endurent facilement la question: nous en auons veu brusler tous vifs sans donner aucun indice de douleur. Plutarque en la vie de Lycurgus dit, que les enfans des Lacedemoniens deroboyent avec si grande crainte d'estre decouverts, qu'un d'eux ayant derobé vn renardeau le cacha dessous

sous sa robe, & se laissa déchirer tout le
 ventre avec les ongles & les dents de ceste
 beste, sans iamais crier, de peur d'estre des-
 couuert, iusques à ce qu'il trespassa sus la
 place. Ce qui n'est pas incroyable (dit Plu-
 tarque) à voir ce que les ieunes garçons y
 endurent encore auourd'hui. Car nous y
 en auons veu plusieurs qui endurent, sans
 crier, ny dire vn mot, estre fouettez ius-
 ques au mourir, sus l'autel de Diane.
 Voila les parolles de Plutarque. Mais
 vous direz, que Marthe a esté piquee sans
 qu'il en soit fort du sang. Certes nous y
 auons veu vn vestige & vne marque rou-
 ge. Et fault sçauoir qu'vne espingle fichee
 droitement en vne partie charneuse, en
 laquelle n'y a point de veine insigne, fait
 vn trou fort anguste, duquel ne sort point
 de sang, principalement si le sang est ter-
 restre & melancholique. Sous vn tel argu-
 ment que le vostre, nous auons veu de
 pauures gens condamnez à estre bruslez
 comme forciers : puis absous par mes-
 sieurs de la Cour. O dangereux argu-
 ment pour tels forciers : & toutesfois en
 ceste question icy moins picquant qu'vne
 espingle . Mais philosophons vn peu plus

D

subtilement. Galien monstre contre l'Aristote, que le sens n'est pas l'alteration & mutation faicte en l'organe, mais la congnissance de l'alteration. Pour exemple (dit-il) si ie suis fort attentif à quelque chose, & que quelqu'un passe cependant deuant moy, encore que son image soit receue dedans l'humeur crystalin, comme dedans vn miroir, neantmoins ie ne le verray pas, à cause que l'esprit visif est retenu avec la faculté en sa source, ou bien l'ame n'enuoye point à l'œil le sens commun : pource qu'il est occupé ailleurs, sans lequel il ne se fait point de sentiment: & par consequent, point ou peu de douleur. Si ie suis fort occupé & attentif à quelque chose, encore qu'on crie, ou qu'on parle hault aupres de moy, ie ne discerneray pas ce qu'on dit: pource que le sens commun est empesché ailleurs. Tel à la guerre a receu plusieurs harquebuzades qui n'en sent rien : Archimedes occupé sur ses lignes, ne pensoit pas que Syracuse fust prise. Si donc la constance & resolution, comme aussi vne forte imagination, retient l'esprit animal en sa source : si l'ame n'enuoye point à la

partie le sens commun, sans lequel elle n'a point ou peu de sentiment, & par conséquent point ou peu de douleur, trouue lon estrange si le patient bien resolu n'endure point, ou peu de mal, & le dissimule ? Ceste raison a induit les Stoiciens à defendre ce paradoxe, Que la douleur consiste en opinion : pource que l'imagination est la mere de l'opinion: & si l'imagination n'y coopere, il n'y a point de douleur. Cessez donc de conclure que Marthe estoit endiablee, à cause qu'elle ne s'est point esmeue de la piqueure d'une espingle: concluez plustost, qu'elle n'estoit pas possedee, à raison qu'elle n'a senty la piqueure. Car il n'y a point d'apparence, & est chose incompatible, que le diable oste le sentiment de douleur à ceux qu'il veut tourmēter: il l'augmenteroit plustost pour leur faire sentir des douleurs plus grandes. Cessez aussi de vous esmerueiller, si de la piqueure n'est point sorty de sang: car la seule apprehension de la saignée fait ordinairement qu'il ne sort point de sang de la playe, combien que la veine soit bien ouuerte. Le peuple dit ordinairement : l'estoy si

fasché , que si on m'eust donné vn coup de dague , ie n'eusse point saigné . C'est trop philosophé sur vne espingle.

La seconde raison pour prouuer que Marthe estoit possedee du diable est, qu'il est apparu en sa bouche vne escume plus tenüe & deliée . Qui iamais a ouy parler de l'escume du diable? Il falloit ad-iouster qu'elle estoit noire : car tout ce qui vient de luy estant infernal , est noir. Et mesmes les bonnes femmes disent que le diable n'a point de blanc en l'œil. Qui se pourroit tenir de rire oyant qu'on cognoit vne femme inspiritee par l'escume & saliee?

La troisieme raison pour prouuer que Marthe estoit inspiritee est , de ce qu'elle faisoit des mouuemens merueilleusement violens sans aucune mutation ny en son pouls, ny en la respiration , ny en sa couleur. Mais certes ses mouuemens n'ont point esté si violens , que quelques Medecins impatiens de telle imposture ne l'ayent facilement arrestee: & l'eussent fait les derniers iours qu'elle ioua si bien son personnage , s'ils eussent esté appelez. *Mais non patebant fores, ne pateret veri-*

tus: Les portes n'estoyent pas ouuertes, de peur que la verité ne fust descouuerte. Dauantage si les mouemens de Marthe estoyent violens, ils estoyent briefts & courts: car incontinent elle se releuoit, & l'exorciste disoit, Ce n'est plus que Marthe. Mais aduouons que ces mouemens ayent esté si violens & rapides qu'on dit, sans aucune mutation au poul: cela signifie que le sang est espais & terrestre, & que facilement il ne s'allume pas: & pource nous disons avec Galien, que le poul de telles gens est rare. Nous auons veu souuent des melancholiques non seulement plusieurs iours & mois, mais aussi plusieurs annes courir iour & nuict crians estrangement, hurlans comme des chiens, sans aucune mutation au poul, ny en la respiration, ny en la couleur. Dauantage la coustume y sert beaucoup: il y auoit quinze mois qu'on la menoit comme vn singe, ou comme vn ours, à Angers, Saumur, Clery, Orleans, Paris, & qu'on luy apprenoit à faire ces faults. *Et quæ consueta sunt, minus afficere solent*: Les choses accoustumees n'apportent pas grande mutation. Combien de choses se

voient iournellement en la nature beaucoup plus estranges, admirables, incroyables, lesquelles toutesfois on n'attribue aux démons, mais aux occultes secrets de nature? Nous voyons ceux qui sont mors d'un chien enragé, abbayer comme des chiens, les lycanthropes hurler & manger de la chair humaine comme les loups: pour ce qu'ils ont l'imagination blessée, & pésent estre loups. Qui en voudra sçauoir dauantage lise deux liures de Leuinus Lemnius *de occultis nature miracul.* lise Mizaud & Fracastor au liu. de la sympathie & antipathie: & Baptista Porta de la magie naturelle: & aussi ce qu'un docte homme de ce temps a escrit des miracles.

Bref, il y a vne infinité de choses qui se font par la vertu secrete de nature: que si pour estre secretes, il les falloit attribuer au démon, pour expliquer les questions de la physique & de la medecine, depuis le commencement iusques à la fin de ces deux sciences, il faudroit tousiours auoir recours aux démons. Or ceste raison est de si peu d'efficace, que par icelle ie concluray tout le cōtraire, à sçauoir que Marthe Broslier n'est pas, ny n'a esté inspirée,

Ceux qui sont possédez du démon apres leur vehement & rapide mouuement, sont fort estonnez, & ont tous les membres rompus: comme il apparoist en S. Marc 9. & par les histoires rapportees par M. Fernel liure 2. *de abditis rerū causis.*

Marthe Brossier apres ses mouuements n'estoit point telle, mais au contraire estoit toute alaigre.

Parquoy Marthe Brossier n'estoit point possedee du démon.

Et puis fiez vous a des raisons si legeres pour cōclure vne chose de si grand poids.

La quatriesme raison, si elle estoit vraye concludroit necessairement : à sçauoir si elle auoit parlé Grec & Anglois, n'ayant iamais apprins ny l'une ny l'autre langue: ce seroit argument certain de la possession du démon. Mais cela est faulx : car ellen'a iamais parlé autre langue que la Françoise, & l'idiome de Romorantin, combien que les faulx bruits ayent esté au contraire. Mais (disent-ils) elle n'a iamais parlé Grec ny Anglois, mais elle a respondu à propos à vne interrogation Grecque . Quelqu'un l'interrogea, *πῶς ἔλας ἐς τὸ σῶμα;* Elle respōdit, pour la gloire

de Dieu. Or ceste mesme interrogation Grecque luy auoit esté faicte à Clery, cōme M. le Lieutenāt criminel a veu par les informations. Il est donc manifeste qu'il y a de la collusion. Dauantage elle ne respondit point à propos : car on luy demandoit le moyen par lequel il estoit entré en ce corps, & il respondit la fin: c'est à dire, pourquoy il y estoit entré. Le pere Benoit l'interrogea long temps en Anglois : & ce bon pere demandant comme il auoit nom, ceste femme respond , Je n'estois pas à ton baptesme. O le grand miracle ! Marthe auoit ouy l'Euésque, qui suggeroit à ce bon pere les interrogations (comme mesme les Medecins qui ont pensé ceste femme inspirée ont escrit en leur rapport) & l'aduertissant qu'il demanda en Anglois comme il auoit nom, il a esté facile à ceste fine femelle, cauteleuse & bien instruite à telles ruses, de respōdre, Je n'estois pas à ton baptesme. Mais si en ceste femme il y a quelque démon, il y a long téps qu'il hante en l'Eglise occidentale, en laquelle le Latin est commun, que n'a il appris ceste langue? Or elle a confessé qu'elle ne nous entendoit

entendoit pas, quand nous parlions Latin. Pourquoy entendoit elle plustost les parolles des prestres, sinon qu'elle y estoit desia instruite & façonnée, & les entendoit comme vn singe, ou vn chien entéd son maistre? Et pource Marthe estant au Chasteler, auoit entre les mains le liure du diable de Laõ qu'elle auoit apporté de Romoratin, que M. Lugoly luy fit oster. Je laisse à pèser si ce n'estoit pas pour luy apprendre de plus en plus telles fingeries.

Outre les quatre raisons susdictes, on nous apporte le tesmoignage de S. Luc Euangeliste & Medecin, à fin que ceste autorité soit plus grande, principalement enuers les Medecins: lequel racontant les histoires des demoniaques guaris par Iesus Christ, n'apporte point de signes plus euidens que ceux qu'on a veu à ceste Romorantine. Voyons si cela est vray, & bien conclu. En premier lieu, S. Luc xi. chapitre fait mention d'un diable muet chassé par Iesus Christ, & ne décrit aucuns signes, par lesquels on peust cognoistre ce diable. Les Euangelistes n'auoyent pas ceste intention de descrire tels signes: car ceux qu'on presentoit à Iesus Christ

E

pour guarir estoient euidément tels, mesme par la cōfession des Iuifs: & de la part de Iesus Christ, il les cognoissoit sans signes. S'il ne faut dōc point autres signes de possession du diable, que ceux qui sont descrits par les Euangelistes, tout epileptique, melācholique, phrenetique, aura le diable au corps: & y aura au monde plus de demoniaques que de fols. Mais voyons si S. Luc ne descrit pas les signes des demoniaques plus euidens, que ceux de Marthe. Cest Euangeliste & Medecin au 8. chap. de son Euangile descriuant vn homme possédé du diable nōmé Legion (pource que plusieurs diables estoyēt entrez en luy) dit que cest hōme n'estoit pas vestu de vestemēt, & ne demouroit point en maison, mais dedans les sepulchres. Marthe est vestue de bure en fille de Romorantin: a esté, quand il estoit besoin, à la table des Euesques, Abbez & moynes: boit & mange comme les autres. Ce demoniaque possédé de la legiō reconneut Iesus Christ fils de Dieu, lequel iamais il n'auoit veu ny ouy, & pource il cogneut les choses secretes. Marthe iamais n'a rien fait de tel. Ce demoniaque, combiē qu'il

fust lié de chaines de fer , il les rompoit,
& le diable l'emportoit au desert. Mar-
the est facile à arrester avec vne main fort
imbecile. Donc ceste autorité de S. Luc
n'est point bien alleguce.

Nous auõs refuté les legeres raisons de
quelques Medecins, venõs aux raisons de
quelques autres: & cõmençons par le tes-
moignage de quelques hommes de qua-
lité, lesquels disent l'auoir veuë esleuee
en l'air quelque temps, sans estre appuyee.
Or philosophons. Tout ce qui se meut en
droite ligne, deuant qu'il face le mouue-
ment cõtraire, il faut qu'il se repose: com-
me vne pelotte ietee contre vne paroy,
deuant qu'elle se reflechisse, elle se repose
contre la paroy, comme Aristote monstre
au 8. de la phytique: & l'artere apres sa di-
latatiõ deuant qu'elle face la contraction
se repose. Voila pourquoy la Romoranti-
ne saultant en l'air, deuant que descendre
se reposee. Cecy est trop subtil, dõnons
vne raison plus claire. Ils nous auoyēt dit
le leudy matin qu'ils auoyent tousiours
pensé le faiçt de Marthe estre imposture:
mais apres midy ils la veitēt en l'air: pour-
cè que les vapeurs montans au cerueau,

font accidens ſéblables aux ſuffuſions, en forte qu'on voit les choſes hors de leur place : comme il ſe peut demonſtrer par l'optique. Meſme ſe peut faire que quelqu'un par telles vapeurs ait veu *duplicem Martham, unam humi, alteram in ſublimi.*

Les autres ont apporté vne autre raiſon, de ce que Marthe haulſoit les flancs, le reſte du corps immobile. Donc les cheuaux ayans fort couru, remuans fort les flancs (ce que Horace appelle *Ilia ducere*) auront le diable au corps. J'ay honte d'ouyr telles raiſons.

Ceſte cy n'eſt guere meilleure. On oit vn brouiſſement en l'hypochondre gauche fort petit, & ſeulement en la touchât. Donc les hypochondriaques, & les pauvres filles qui ont les palles couleurs, auront le diable au corps: car ſouuent ce ſon de ventre eſt ſi grand, qu'on l'oit de bas en hault, de chambre en chambre. Et par ceſte raiſon n'auront pas ſeulement vn démon, mais pluſieurs. Et de faiſt ſi nous croyons les bōs peres, Marthe en auoit, & en a encore trois : vn vieil, cruel, nommé Belzebuth : vn autre ioyeux, qu'ils appelloyent Aſcalon, boufon d'enfer : le troiſ-

iesme qu'ils appelloyent marmiton d'enfer. Toutes ces raisons vont d'un branle.

Quelques vns adioustoient, que Marthe descouuroit & disoit les secrets des hommes, de façon que plusieurs des assistans auoyent belle peur. Le pere Seraphin (lequel y alloit en bonne conscience) luy demãde: Qu'ay-ie fait ceste nuit? Marthe respond: Tu as prié Dieu. Voyla un grand secret de dire à un Capucin, Tu as prié Dieu. Par cela on congnoist que la Romorantaine se mocquoit de la simplicité de ces bons peres.

Quelques vns apportoyent vne raison plus urgente: à sçauoir que Marthe parloit du ventre, la bouche & les léures fermées. Veritablement Marthe parloit comme vne autre. Et quand ainsi feroit, auroit elle pourtant un démon qui parleroit dedans son vêtre? Hippocrates au 5. liu. des Epidemies sentent. 58. fait mention de la femme de Polemarchus, laquelle parloit du ventre. Ioannes Gorræus aux definitions medicinales dit que dedans Hippocrates ceux-la sont appelez *εγασπιμωδοι*, lesquels parlent du ventre, la bouche & les léures fermées. Voyez Scaliger contre

Cardan en l'exercitatio 258. part. 3. Fœtius in œconomia Hippocratic. escrit que le grand Adrian Turnebus auoit dit en sa chaire qu'il auoit veu vn maraut qui sans ouuir la bouche ny remuer les léures, rendoit de son ventre vn son & vne voix quand il luy plaisoit, & gaigna beaucoup d'argent à faire ce mestier-la. Et de faict se peult faire qu'en serrant la poitrine il y entre de l'air en l'artere, qui fait quelque son & quelque voix mal articulée, laquelle par longue exercice se puisse aucunement articuler : & ceux-là s'appellent ἐνσπρίμωδοι parlans du ventre : ou σπρόμωδοι parlans de la poitrine : ou σπρονόμωδοι deuinans de la poitrine. Cælius Rhodiginus refere cela à vn démon parlant dedans le ventre, mais c'est vn conteur de fables. Laissons donc telles raisons populaires.

Ceux qui se pensent plus sages, comme plusieurs faisans profession de la iurifrudence, souuent nous ont obiecté : Si Marthe n'est point possedee de l'esprit malin, *Cui bono?* A quelle fin fait elle toutes ces choses? Ce n'est point de nostre art de respondre à ceste question. Toutesfois impetrons ce cōgé d'en deuiner quelque

chose. A quelle fin plusieurs courent les rues se disans Empereurs, Roys, fils de Roys, Euesques? Vous direz donc que Marthe pensoit estre demoniaque. Parauenture. Et à fin qu'elle imprimast ceste opinion aux esprits des hommes, elle feignoit & simuloit toutes les autres actiōs. Et ne fault trouuer estrange qu'une mesme personne erre en vn poinct, & en toutes les autres choses soit fin & accort. Les melancholiques sont cauteleux & malicieux. Disons chose plus vray semblable: Le pere de Marthe a esté tousiours fort factieux par la commune renommee. Il a veu que sa fille, laquelle, cōme mesme ses autres enfans, lisoit tousiours des liures de diablerie, & principalement celuy du diable de Laon, estoit fort propre à telles gentilleses & fictions diaboliques: ioinct que plusieurs prestres, specialement le Theologal d'Orleans, à ce qu'elle nous a dict, luy confirmoyent ceste opinion, qu'elle auoit le diable au corps. Pource il l'a menee à nostre Dame des Ardilieres, à Saumur, à Angers, à Clery, Orleans, en fin à Paris: si c'estoit par vne folie, pensant que sa fille eust le diable au corps, ou pour

faire quelque nouveau remûment, ou par auarice, Dieu le sçait : appartient au Parlement d'y pouruoir. Mais la verité est, que plusieurs ont baillé de l'argent au pere, monsieur de S. M. vingt escus, les autres trente, les autres plus ou moins. Mesmes le pere estant à Paris, est allé demander de l'argēt aux gēs d'Eglise, iusques aux simples religieux, pour acheuer ceste sainte entreprise. Et ne faut douter, que si l'affaire cust reüssi, il n'eust beaucoup gagné d'argent, & qu'on ne l'eust menee quester par les maisons, comme la mere de frere Clement, ce meschant & maudit apostat, duquel j'ay horreur de me souuenir. Voyla pour ceux qui demādent *Cui bono?*

Nous auons monstré que Marthe n'estoit ny n'est point inspiritee : nous auons refuté les raisons de ceux qui ont eu opinion contraire : voyons les tesmoignages des plus sages & plus prudens. Marthe est menee à Angers pour estre exorcisee : le reuerendissime Euesque Miron, hōme sage & fort aduisé, ne la veut point exorciser, que premierement il ne l'ait esprouuee, & qu'il ne sçache au vray qu'elle soit possedee. Il la fait retenir, la nourrist,
& par

& par quelques iours ne luy fait boire que de l'eau beniste, de quoy elle n'est ny châgce, ny esmeuë. Quelques iours apres luy fait apporter de l'eau commune non beniste en vn benestier: lors Marthe voyât ce benestier se couche, se debat, & fait ses grimasses ordinaires. Puis le sieur Euesque luy dit qu'il auoit vn morceau de la vraye Croix: prend vne clef de fer, l'enueloppe dignement en vn rafferat en façon de relique, l'offre à baiser à Marthe: & sur le champ elle commence à faire ses diableries. Peu apres dit, qu'on m'apporte mon grand liure d'exorcismes: se fait apporter vn Virgile, commence à dire, *Arma, virūque cano*, lors Marthe pensant estre les parolles de l'exorcisme tombe à terre, & se tourmente du mieux qu'elle peut. En fin la feintise estant descouuerte, le sieur Euesque la renuoye, & ne veut point prophaner ces sacrés mysteres de l'exorcisme, pour chasser ce démon contrefaiçt. Les autres imiteront la sagesse de ce Prelat.

Qu'a-il esté faiçt à Cleru, & à Orleans? L'Official bien assisté des plus sages du Clergé a defendu à tous prestres du Dio-

cesse d'Orleans d'exorciser Marthe , sur
 peine de suspension à *diuinis*. Ce seroit
 chose longue de vouloir raconter tout ce
 qui s'est fait à Orleans , pour descourir
 l'imposture de ladicte Brosfier : nous n'en
 dirons que deux des plus gentilles. Pre-
 mierement on luy apporta vn gros Des-
 pautere relié à la façon ancienne avec
 des aix & des fermoirs de cuyure : on
 l'ouure, & on luy baille à lire : elle tombe
 sus ce passage , *Nexo xui, xii vult. Texo xuit,*
indéque textum. Lesquelles parolles pen-
 sant ladicte Marthe estre diaboliques,
 commence à se renuerser (mais doucemēt
 comme deuant) & faire ses vireuoustes
 ordinaires. L'autre est, que messieurs du
 Clergé d'Orleans voulurent experimen-
 ter le grād remede qui est le parfum, pour
 chasser ce démon : on met le feu à ce par-
 fum, on luy presente ces vilaines & puant-
 es vapeurs au nés, estant liee à vne chaire
 & iouant des pieds : elle cōmence à crier,
 Pardonnez moy, i'estouffe, il s'en est allé.

*La description de ce parfum diabolique, ex-
 traict du liure intitulé Flagellum
 demonum, est telle.*

Prenez du soulfre, de l'assa foetida, du galbanū, de l'hypericū, de la rue, toutes ces choses benistes de leur propre benedictiō soyēt iertees dessus le feu, & que la fumee soit offerte aux narines du possédé. Ce remede est excellent *ad fugandos & fumigandos demones*. De la vertu de ce remede ie n'en diray rien : mais ie suis estonné comme il veulent chasser les diables par odeurs si puantes, veu que Porphyre & Psellus Philosophes Platoniciens disent que tels parfums sont les delicateffes des diables. S'il m'estoit permis de reformer cest antidote, i'y voudrois adiouster de l'atriplex foetida appellee des Grecs *καρπορις*, de l'herbe de coriandre & de l'eruca syluestris : sont toutes herbes cordiales pour les démons.

Toutes ces choses qui ont esté faites sōt la plus part absurdes & ridicules : & toutesfois elles ont trouué leurs defenseurs, non seulement du peuple ignorant, mais quasi de tous estats : & pource le Parlemēt ayant longuement & diligemment tout consideré, pour appaiser toutes diuisions qui en pouuoient soudre, a fait l'arrest qui ensuit.

Extraict des Registres de Parlement.

VE v par la Cour les grand
 Chambre & Tournelle
 assemblees l'arrest du deux
 iefme iour d'Auril dernier pasé,
 par lequel estoit ordonné que Mar-
 the Broffier pretendue possedee du
 malin esprit, seroit baillee & deli-
 uree au Lieutenât criminel de ceste
 ville: Les rapports des Medecins des
 sept, huit, treize, quatorze, dixsept,
 dixneuf, vingt, & vingt & vnielme
 iours d'Auril dernier: huit, & dix-
 huitielme du present mois: & au-
 tres actes & attestations, par lesquels
 appert que ladicte Marthe Broffier
 n'est possedee d'aucun esprit malin:
 Actes capitulaires des Chapitres
 d'Orleans & de Clery, des dixsept
 Mars, dixhuit & dixneufielmes Se-
 ptembre mil cinq cés quatre vingts

dixhuiſt : par leſquels deſenſes auoyēt eſtē faiçtes à tous preſtres du dicit diocèſe, d'exorcifer ladite Marthe Broſſier, ſur peine de ſuſpenſion *à diuinis*. Ouis maîtres Pierre Lugoly Lieutenant criminel en la preuoſté de Paris, & François de Villemonree Subſtitut du Procureur general du Roy en ladiçte Preuoſté, ſur les deportemens de ladiçte Broſſier: Concluſions du Procureur general du Roy : Et tout conſideré,

Ladiçte Cour a ordonné & ordonne que ladiçte Marthe Broſſier, Siluine & Marie Broſſier ſes ſœurs & Jacques Broſſier leur pere eſtans en ceſte ville, ſeront menez & conduits en la ville de Remorantin lieu de leur demeure par M. Nicolas Rapin Lieutenant de robe courte en ladiçte Preuoſté. Et ladiçte Marthe Broſſier par luy laiſſec en la garde dudit

Iacques Broffier son pere, auquel la dite Cour fait inhibitions & defenes, sur peine de punitiõ corporelle, de la laisser vaguer, ne sortir hors la dite ville, sans ordõnance & permission de M. Paul Gallus Iuge chaste- lain de Remorátin. Auquel enioint obseruer les actiõs de ladite Marthe Broffier, en faire procés verbaux, & les enuoyer pardeuers ladicte Cour de quinzaine en quinzaine, & outre l'aduertir & certifier de ce qu'il verra estre à faire. Et en cas de contrauen- tion par ledit Iacques Broffier, pro- ceder cõtre luy & autres, fil y eschet, par les voyes ordinaires de la iustice. Et fera le present arrest executé par vertu de l'extraict d'iceluy. Faict en Parlement, le 24. iour de May 1599.

Signé

VOYSIN.

Il ne se peut dire avec combien de prudence & consideration cest Arrest a esté donné : & toutesfois ces pauvresames aveuglees ont par iceluy voulu confirmer leur erreur : difans , Si Marthe auoit le diable au corps, il la falloit remettre entre les mains des Ecclesiastiques pour l'exorciser : si elle ne l'auoit point, il falloit publiquement & exemplairement punir ceste imposture. Mais il faut que nous croyons que l'Euesque d'Angers a congneu l'imposture , le Clergé d'Orleans l'a congneue, defendant de l'exorciser: les Medecins de Paris (peu exceptez) l'ont euidemment congneue & declaree : mesieurs du Chastelet l'ont du tout descouverte: le Parlement l'a veue clairement, & a renuoyé ceste miserable fille à son pere, ainsi qu'elle desiroit, promettant que jamais on n'entédroit parler d'elle. Enquoy ladicte Cour a vŕe de misericorde. Pourquoy il ne l'a grieuement punie, ce n'est à nous de nous en enquerir dauantage, ains de nous contenir en nostre office & vacation, de craindre Dieu, d'honorer le Roy, d'obeir aux Magistrats. Qui leur resiste, resiste à l'ordonnance de Dieu. Cepen-

dant loüons Dieu & luy chantons vn hymne : Pource que sa misericorde est multipliee dessus nous , & sa verité demeure eternellement.

F I N.

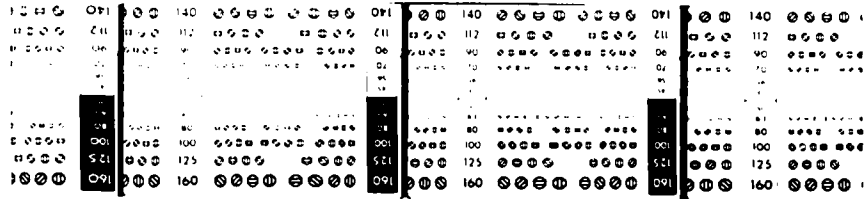
La regle d'exorciser les demoniaques , approuuee par le S. siege Apostolique, tiree du synode national tenu à Rheims 1583.

*A*ntequam ad exorcismum sacerdos se accingat, de obsessi hominis vita, cōditione, fama, valetudine, atque alijs circumstantijs diligenter inquirat, & cum prudentibus quibusdam communicez. Falluntur enim aliquando nimis creduli, & fallunt exorcistam non rarò melancholici, lunatici, & magicis artibus impediti, cum dicunt se à demone possideri atque torqueri, qui tamen medicorum remedio potius, quàm exorcistarum ministerio indigent.

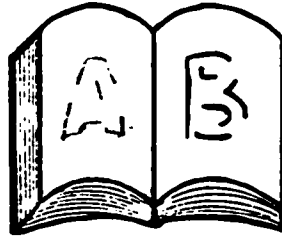
C'est à dire, Deuant que le prestre entreprenne d'exorciser, il doit diligemment s'enquerir de la vie du possédé, de sa condition, de sa renommee, de sa santé & autres circonstances : & en doit communiquer avec quelques gens sages, prudens, & bien aduisez. Car souuentefois les trop credules sont trompez, & souuent les melancholiques, lunatiques & enorcelez trompent l'exorciste, disans qu'ils sont possédez & tourmentez du diable : lesquels toutefois ont plus besoin du remede du medecin, que du ministere des exorcistes. Voila les parolles de ce synode.

1583





MICROGRAPHIE LE 7/04/1975



**Contraste insuffisant ou
différent, mauvaise qualité
d'impression**

**Under-contrast or different,
bad printing quality**